

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Conformément à l'article 25 des statuts de la société, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le **lundi 18 juin 2012 à 16 heures**, au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

1. **Prise de connaissance du Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2011, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société, établis par le Conseil d'Administration.  
*Proposition de décision : approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'année 2011.*
2. **Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2011**  
*Proposition de décision : approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'année 2011.*
3. **Prise de connaissance des Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2011.
4. **Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2011** et affectation du résultat.  
*Proposition de décision : approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2011.*
5. **Décharge aux administrateurs**  
*Proposition de décision : décharge donnée, individuellement, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.*
6. **Décharge au Commissaire**  
*Proposition de décision : décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.*
7. **Renouvellement du mandat d'un administrateur**  
*Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur exécutif, non indépendant, de la société Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2016.*

Conformément à l'article 26 des statuts, pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires titulaires de parts au porteur doivent, cinq jours francs au moins avant celle-ci, avoir effectué le dépôt de leurs titres au siège social ou aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis.

Conformément à la loi, les actionnaires titulaires d'actions nominatives ou dématérialisées doivent, au plus tard le quatorzième jour qui précède l'assemblée générale, à vingt-quatre heures (heure belge), avoir procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation. Six jours francs au moins avant l'assemblée, les actionnaires précités doivent avoir fait déposer au siège social ou aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis une attestation établie conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

Conformément à l'article 28 des statuts et selon les modalités prévues par cet article, chaque actionnaire peut se faire représenter à l'AG par un mandataire lui-même actionnaire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la société doivent être remises au plus tard le 12 juin 2012 à la société. Les procurations peuvent également être envoyées par fax au n° 04/358 23 83 ou par courriel [info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com) endéans le même délai, pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'AG au plus tard avant le début de l'assemblée.

Tout actionnaire peut, jusqu'au vendredi 15 juin 2012, adresser par écrit à la société (soit par courrier à l'adresse du siège social, soit par courriel [info@neufcour.com](mailto:info@neufcour.com)) toute question qu'il souhaite entendre posée lors de l'assemblée. Il y sera répondu lors de ladite assemblée, dans les limites légales.

Tout actionnaire possédant au moins 3 % des titres de la société peut porter des points complémentaires à l'ordre du jour ou émettre des propositions de résolution alternatives à celles proposées par le Conseil d'administration. Ces droits peuvent s'exercer jusqu'à quinze jours avant l'assemblée, compte tenu des délais de publication dans la presse de cet ordre du jour complété ou amendé, sous la réserve que l'actionnaire concerné respecte les formalités d'admission à l'assemblée générale.

#### Mise à disposition de documents

La présente convocation et les autres documents relatifs à cette Assemblée Générale Ordinaire, dont le rapport annuel et les formulaires de procuration, sont disponibles sur le site Internet de la société [www.neufcour.com](http://www.neufcour.com). Ils peuvent également être obtenus en écrivant à la Compagnie Financière de Neufcour, 26 rue Churchill, 4624 Romsée, à l'attention de Mme Thirion.

Le Conseil d'Administration